

APPEL A SOUSCRIPTION

Comment participer à la collecte de fonds associatif pour financer le projet de votre choix ?

1 – Si vous n'êtes pas déjà membre de la Cagnotte solidaire Deul'Escaut, remplissez la demande d'adhésion ci-dessous. Le montant de la cotisation 2024 fixé à 3€ doit être réglé par chèque séparé ou en espèces. (c'est une obligation légale d'être adhérent d'une association pour effectuer un apport à un fonds associatif).

2 – Choisissez le montant de votre contribution [qui s'exprime impérativement en nombre entier de parts, la part étant fixée à 20€].

3 – Remplissez la convention « d'apport associatif avec droit de reprise » du projet concerné. Bien faire précéder votre signature de la mention manuscrite précisée en fin de convention.

4 – Envoyez la demande d'adhésion à l'association, le règlement de 3€ de cotisation 2024, la convention d'apport associatif avec droit de reprise en 2 exemplaires ainsi que le chèque du montant correspondant à votre participation à l'adresse suivante : (tous les chèques sont libellés à l'ordre de la Cagnotte Deul'Escaut)

La Cagnotte Deul'Escaut 12 rue de Florence 59650 Villeneuve d'Ascq

5 – Un exemplaire de la convention, signé par la personne représentant l'association, vous sera renvoyé par courrier ou autre moyen, dans les plus bref délais, ainsi que le bulletin d'adhésion à l'association.

6 – Une information sur l'avancement du projet vous sera communiquée régulièrement ou au moins une fois par an.

7 – Lorsque le prêt consenti au porteur du projet atteindra son terme, votre apport vous sera restitué dans les conditions prévues par la convention d'apport associatif.

8 – Si vous souhaitez réinvestir la somme restituée sur un autre projet, une nouvelle convention d'apport en fonds associatif avec droit de reprise devra être signée.

Notre site : <http://cagnottedeulescaut.ovh/> nos coordonnées : cagnottedeulescaut@gmail.com

Demande d'adhésion à la cagnotte solidaire Deul'Escaut

NOM..... Prénom :.....

Adresse.....

.....

email.....tél.....